



**Confédération
des syndicats nationaux**

**Conjoncture 2020-2021
dans un contexte de pandémie**

**Conseil confédéral
23 et 24 septembre 2020**

Table des matières

Préambule.....	5
1. Économie, finances publiques et travail	9
• Environnement	10
• Sécurisation du revenu	11
• Santé et sécurité du travail.....	12
• Le télétravail en accéléré	13
• Perspectives d'action – économie, finances publiques et travail	15
2. Services publics	17
• Santé et services sociaux.....	17
• Services de garde, milieu scolaire et enseignement supérieur	19
• Négociations du secteur public	20
• Perspectives d'action – services publics.....	22
3. Vie syndicale en temps de COVID-19	23
• Perspectives d'action – vie syndicale.....	25
Un mouvement en action	27
Annexe 1 - État des travaux	29

Préambule

Personne n'aura vu venir l'ampleur de cette crise. Elle aura eu le mérite, s'il s'en faut, de mettre au jour les nombreuses failles que la société québécoise a laissées s'infiltrer, lentement mais sûrement, au sein de notre tissu collectif. Qu'on pense aux conditions salariales des préposé-es aux bénéficiaires et de l'ensemble des salarié-es du secteur public, à l'ingérence maligne du privé dans les centres pour aînés, au manque de protection engendré par le travail atypique ou encore aux inégalités sociales révélées par la crise, celle-ci aura tout autant démontré les limites de ce modèle québécois soumis au virage néolibéral des trente dernières années que la pertinence de nos revendications au cours de cette même période.

La nature de cette crise est double : d'abord une crise sanitaire qui, pour être maîtrisée, doit laisser place à des mesures qui chamboulent l'un des aspects les plus profonds de nos vies : les rapports humains. Les mesures de confinement et de distanciation affectent de larges pans de nos vies sociales, économiques et psychologiques, tout en forçant une révision de plusieurs aspects du travail.

La crise est ensuite économique. En fonction de la mise sur pause de l'économie – en avril, c'est plus de 40 % de l'économie québécoise qui fut arrêtée, aux dires du ministre des Finances – des centaines de milliers de travailleuses et de travailleurs ont perdu leurs revenus habituels.

C'est en fonction de cette double réalité que nous avons dû, dans un premier temps, articuler nos actions : exiger des mesures de protection sanitaire au travail et exhorter les différents paliers de gouvernement à mettre en place des mesures de protection financière pour les travailleuses et les travailleurs affectés par l'arrêt de leur secteur d'activité ou encore, faut-il se rappeler, forcés à se confiner en raison de la maladie.

Ce sont les travailleuses et les travailleurs qui ont dû encaisser de plein fouet les impacts de la crise : hausse importante du taux de chômage; chute substantielle des revenus; suspension de pans entiers des conventions collectives pour celles et ceux visés par les arrêtés ministériels; expérimentation forcée du télétravail alors que les écoles et les services de garde sont fermés; risques accrus en matière de santé et de sécurité, certains ayant succombé à la maladie après l'avoir contractée dans leur milieu de travail.

Comme toute crise, celle que nous traversons exacerbe de multiples formes d'inégalités. Les études de prévalence démontreront que les femmes, les familles à faible revenu ou issues des communautés culturelles et les personnes les plus vulnérables auront été plus touchées, tant du point de vue sanitaire que financier. Non seulement la crise renforce les fractures sociales, elle en fait également apparaître de nouvelles.

Les Québécoises, dont un grand nombre sont des femmes de différentes origines ethnoculturelles, sont fortement majoritaires au sein du réseau de la santé et des services sociaux. Elles sont plus nombreuses en première ligne et, de ce fait, plus touchées par la contagion. Plus nombreuses à toucher un bas salaire, elles sont sujettes à une charge mentale plus importante, d'autant plus qu'elles sont nombreuses à être cheffes de famille

monoparentale ou proches aidantes. Et comme il a été tristement constaté, l'isolement provoqué par les mesures de confinement a accentué les problèmes de violence domestique.

La situation du Québec est pour le moins paradoxale : objectivement, nous sommes la province canadienne la plus touchée par la COVID-19. En termes de cas confirmés et du nombre de décès, nous flirtons avec les pires endroits touchés de toute la planète. Pourtant, faut-il le rappeler, nous sommes aussi l'un des endroits à déconfiner le plus rapidement.

Malgré ces contradictions, force est de constater que le gouvernement de François Legault trône impérialement en tête des sondages. Le taux de satisfaction à son endroit continue de rivaliser avec les scores de l'ancien bloc soviétique. Si des élections avaient lieu aujourd'hui, près d'un électeur sur deux voterait pour la CAQ, selon les derniers sondages.

Que l'on soit en accord ou pas, on ne peut ignorer une telle réalité. Les Québécoises et les Québécois, nonobstant les nombreux écueils rencontrés, sont majoritairement satisfaits de la gestion de crise de François Legault et de son équipe. Nous devons prendre la pleine mesure de ce constat dans l'élaboration de nos réflexions et de nos stratégies d'action.

La rentrée politique à Québec sera marquée par la mise à jour économique du gouvernement, prévue pour novembre, et par le dépôt annoncé d'une nouvelle mouture du projet de loi n° 61¹ visant la relance économique du Québec. Autant d'occasions pour nous de mettre en avant nos revendications et notre vision d'une sortie de crise juste, verte et équitable pour l'ensemble de notre société.

La droite est restée, un temps, silencieuse au sujet de ce qu'elle considère sûrement en privé comme une orgie de mesures keynésiennes, particulièrement à Ottawa. Force est aussi d'admettre que le milieu des affaires, mal placé pour se plaindre, fut particulièrement bien choyé en temps de crise par le gouvernement de Justin Trudeau. Néanmoins, une fois les premiers mois passés, nous voyons déjà poindre les ténors de la droite réclamer le retour des plus rapides à l'équilibre budgétaire.

Le couronnement d'Erin O'Toole à la tête du Parti conservateur viendra certainement renforcer ce mouvement d'opposition aux politiques généreuses des libéraux et du gouffre déficitaire entraîné. Minoritaire, Justin Trudeau devra également tenir compte d'un nouvel élan de concertation des provinces, qui réclament à raison une augmentation des transferts fédéraux pour corriger le désinvestissement d'Ottawa au regard de l'explosion des coûts du système de santé. Le premier ministre canadien aura aussi à mettre en place, rapidement, les ajustements depuis longtemps réclamés à l'assurance-emploi, dont les graves lacunes ont été largement démontrées, une fois de plus, par la pandémie.

¹ Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19.

Bien évidemment, les inquiétudes sont vives à l'approche du 3 novembre, date à laquelle le peuple américain aura à décider si le grand délire de Donald Trump doit être reconduit pour quatre nouvelles années. L'exercice même de ce droit démocratique fondamental paraît périlleux : le vote postal, rendu nécessaire par la crise (et auquel les électeurs démocrates ont plus fortement recours que ceux du camp républicain), est déjà largement dénoncé par un président pyromane laissant ouvertement planer des doutes quant à la validité du scrutin. Nul ne peut ignorer que le discours nationaliste, protectionniste et ouvertement xénophobe du président est parvenu à séduire de larges pans des classes ouvrières américaines. Les conséquences sur l'économie canadienne sont directes, notamment sur l'industrie métallurgique et l'industrie forestière. Vivement un changement de régime.

Les prochains mois seront marqués par les aléas de notre adaptation collective à cette nouvelle normalité qui régulera nos vies sociales, particulièrement dans nos milieux de travail.

De nombreuses transformations sociales et économiques sont à prévoir : qu'on pense à une réforme du réseau de la santé et des services sociaux, à l'adoption intensivement forcée du télétravail ou encore aux réflexions engendrées par la mise sur pied de programmes de sécurisation de revenus, plusieurs de ces transformations sont déjà en cours. Alors que nous avons à nous réjouir de certaines d'entre elles, d'autres pourraient avoir pour effet de précariser les conditions de travail et de vie – ces deux concepts n'ayant jamais été aussi imbriqués qu'au cours des dernières semaines – des travailleuses et des travailleurs qui forment la CSN. Nous devons nous y préparer. Notre défi sera de les conjuguer aux idéaux qui nous animent pour faire du Québec une société plus juste, plus digne et plus égalitaire.

1. Économie, finances publiques et travail

Il est encore beaucoup trop tôt pour évaluer à quel rythme la relance économique s'effectuera. Au-delà de cette incertitude, une réalité indéniable demeure : le monde entier est confronté à sa pire crise économique depuis celle des années 1930. Contrairement aux récessions auxquelles nous sommes habitués, celle-ci a la particularité de voir juxtaposées une chute substantielle de la production à une diminution tout aussi importante de la demande. Bien que les gouvernements n'aient pas lésiné sur les programmes d'aide aux entreprises, aux travailleuses et aux travailleurs, aux étudiants et aux groupes plus vulnérables, le confinement et la chute de revenu des ménages ont un impact considérable sur leur niveau de consommation.

Selon les estimations, le PIB mondial pourrait reculer jusqu'à 6 % en 2020. En comparaison, le ressac de la crise de 2008 n'avait été que de 0,1 %. Au Canada, même si les hypothèses de rebond rapide pour les deux derniers trimestres de 2020 se concrétisaient, le recul pourrait tout de même atteindre 8 % pour l'année complète. Une sévère récession.

Les conséquences de cette crise sont tout aussi diversifiées que dramatiques : sur l'emploi, sur la croissance des inégalités, sur la capacité des ménages à stimuler la reprise et, bien sûr, sur les finances publiques.

Il est d'ores et déjà évident que certains secteurs ne pourront, à court et à moyen terme, reprendre leurs activités comme avant. C'est le cas de la restauration, du secteur touristique, de la culture et du transport aérien. La crise aura également plombé des secteurs déjà en difficulté, notamment celui des médias.

Du jour au lendemain, le Québec est passé d'un état de rareté et de pénurie de main-d'œuvre à un taux de chômage très élevé – atteignant 17 % au Québec en avril, il s'est résorbé à 8,7 % en août. Il est impossible pour l'instant de prédire pendant combien de temps nous serons confrontés à cette situation, mais la démographie québécoise – notamment la stabilité de sa population en âge de travailler – nous porte à croire qu'une diminution du taux de chômage sera possible sans que la création d'un nombre important de nouveaux emplois ne soit nécessaire.

Cependant, il devient évident que de nombreux emplois d'avant-crise ne seront jamais retrouvés et qu'une vaste transformation du marché de l'emploi – voire du *travail* lui-même – s'opérera au cours des prochains mois et des prochaines années. L'accès au savoir et aux compétences deviendra crucial et, à cet effet, les programmes de formation continue et à l'emploi devront être adaptés.

Les pénuries de certains équipements (notamment ceux nécessaires au fonctionnement du réseau de la santé), la réorientation de certaines productions nationales et l'apparition de nouvelles contraintes en matière de transport remettent en question l'État-monde tel qu'il s'est cristallisé par la poussée mondialisatrice des 30 dernières années. On peut certes se réjouir des initiatives d'achat local et de la prise de conscience citoyenne des efforts collectifs à encourager pour soutenir la relance. Il faudra toutefois voir de quelle façon l'économie du

Québec pourra tirer son épingle du jeu dans la reconfiguration des échanges internationaux, dont dépendent plusieurs de nos industries.

En plus des nombreux choix quant aux secteurs et aux stratégies de relance à privilégier, le gouvernement aura de nombreux choix à faire relativement à la gestion des finances publiques. Le déficit, qui pourrait atteindre 15 milliards de dollars dès cette année, pèsera lourd dans les décisions de Québec. Alors que le gouvernement clame d'un côté ne pas vouloir avoir recours aux politiques d'austérité pour le résorber, le ministre des Finances indique toutefois qu'il faudra « rapidement » s'attaquer à la dette.

Il nous apparaît évident que les transferts au Fonds des générations – que nous demandions déjà de reconsidérer, notamment depuis l'atteinte anticipée des objectifs initialement poursuivis – doivent maintenant être suspendus afin d'octroyer au gouvernement la marge de manœuvre nécessaire pour pallier l'importante baisse des revenus de l'État et la nécessité de consolider les services publics pour sortir de la crise. La lutte contre les paradis fiscaux ne saurait être une fois de plus ignorée par Québec, encore moins dans le rapport de force qu'il tente de créer avec les provinces envers Ottawa, qui détient d'importants leviers en la matière.

L'échec du projet de loi n° 61 aura eu le mérite de mettre au clair la vision du *boys' club* régnant à Québec : mise en place de pouvoirs démesurés bafouant toute forme de contrôle parlementaire et de reddition de comptes publique, saccage des règles environnementales et d'octroi de contrats publics – sans parler que les travailleuses, premières victimes de la crise, était largement ignorées par une accélération de projets d'infrastructures qui bénéficieront surtout aux travailleurs masculins.

La CSN et nos alliés syndicaux avons fermement critiqué cette vision réductrice et dépassée du développement économique. Rendus publics en juin dernier, nos travaux portant sur la relance seront poursuivis et adaptés en fonction du nouveau projet de loi qui sera présenté par la nouvelle présidente du Conseil du trésor, Sonia LeBel – qui aura également à trouver réponse aux nécessaires améliorations des conditions salariales et de travail du secteur public.

Environnement

L'année 2020 devait être l'année de l'environnement au Québec. Le dernier budget du gouvernement, dévoilé quelques heures avant le début de la crise, prévoyait d'importantes sommes dédiées à la lutte contre les changements climatiques dont les modalités devaient être dévoilées, dans les semaines suivantes, par le ministre Benoit Charette.

La crise aura-t-elle tout changé?

Lors d'un discours prononcé à l'occasion d'une conférence virtuelle sur le climat, la directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), Kristalina Georgieva, a appelé les pays à tout mettre en œuvre pour « promouvoir une reprise verte » après la pandémie.

De nombreux intervenants craignent toutefois que la pandémie ne relègue la lutte contre les changements climatiques en fin de liste des priorités. Déjà, l'industrie pétrolière fait pression sur le gouvernement pour quémander son soutien financier.

L'augmentation de l'offre de transport en commun devra être un axe important des projets d'infrastructures qui seront proposés pour la relance. Est-ce que le projet du tramway de Québec sera maintenu et son échéancier devancé? Est-ce que le gouvernement va maintenir le projet de construction du 3^e lien à Québec et une partie de son financement à même le Fonds vert?

Le gouvernement se doit de développer également des projets structurants axés sur l'achat local et sur la sécurité et la souveraineté alimentaires. De nouvelles habitudes citoyennes, particulièrement en matière d'aménagement du territoire en milieu urbain, doivent être soutenues afin de permettre une meilleure mobilité durable.

Il serait toutefois illusoire de croire que du strict point de vue environnemental, la crise n'aura été que « bénéfique ». Certes, nombreux sont ceux qui se réjouissent de la chute considérable de notre consommation d'hydrocarbures. Mais on constate également certains reculs en matière d'habitudes comportementales, principalement dus au contexte particulier que nous vivons : utilisation accrue de matériel jetable, retour au suremballage des produits de consommation et apparition de la crainte des transports en commun, lieux de contamination potentiels.

Sécurisation du revenu

L'arrêt d'une bonne partie de l'économie aura démontré les profondes lacunes des mesures de soutien apportées aux travailleuses et aux travailleurs en temps normal. La nécessité d'élargir les modalités d'accès à l'assurance-emploi ou encore la création de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) auront été révélatrices de la fragilité économique des ménages, notamment ceux reposant sur les revenus des travailleuses et des travailleurs autonomes. On ne pourra faire l'économie, dans les mois à venir, d'une réforme en profondeur des mesures de protection du revenu, particulièrement en revoyant les modalités du programme d'assurance-emploi.

De plus, jamais nous n'aurons autant réalisé à quel point de nombreuses activités économiques essentielles reposaient sur les bas salarié-es de notre société. Voir les employeurs consentir, parfois unilatéralement, des augmentations salariales pour les salarié-es de la chaîne alimentaire ou des commerces au détail, pour ne nommer que ces secteurs, en témoigne – tout comme les critiques patronales envers la PCU, qui affecterait leur capacité d'embaucher des salarié-es, dont nous ne nous émouvrons pas. Cette situation n'aura révélé qu'une chose : le salaire minimum se doit d'être augmenté significativement, pas à coups de quelques dizaines de cents.

Nous l'avons dit, de nombreux emplois d'avant-crise ne reviendront pas : certaines entreprises auront fermé, d'autres en auront profité pour en tirer une cure minceur alors que des secteurs entiers, notamment en culture et en tourisme, ne retrouveront pas la normale avant quelques années. Dans ce contexte, il sera particulièrement essentiel de suivre avec attention

tout ce qui a trait à la formation professionnelle. En plus des travaux menés à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), nous aurons à nous assurer que des modalités financières appropriées seront apportées aux travailleuses et aux travailleurs désirant réorienter leur vie professionnelle pour affronter les répercussions de la crise.

Il y a une réelle possibilité que certaines transformations qui avaient déjà cours se voient accélérées par la crise de la COVID-19. C'est le cas notamment en matière de transition énergétique et de transition numérique des milieux de travail. Le risque est grand de constater une accentuation des inégalités en fonction d'un accès inéquitable aux connaissances, aux compétences et aux qualifications. Voilà pourquoi nous devons accompagner nos syndicats pour faire en sorte que les membres de la CSN affectés plus durement par la crise puissent avoir accès aux formations qualifiantes et transférables liées aux changements technologiques afin de privilégier le maintien en emploi ou encore aux programmes leur permettant de se repositionner avantageusement au sein d'un marché du travail en profondes mutations.

Nous devons également rester vigilants quant aux possibles répercussions, à moyen et à long terme, en matière de précarisation du travail post-COVID. Nombreux sont les employeurs qui chercheront à réduire leurs dépenses au cours des prochains mois, que ce soit en réduisant leur nombre d'employés ou en tentant de resserrer leurs frais fixes. L'expérience accélérée du recours au télétravail pourrait rendre désuets beaucoup d'espaces locatifs et transférer vers les salariés les coûts reliés aux espaces et aux équipements de travail. Le risque de précarisation du travail, notamment pour le personnel professionnel et administratif, est réel et nous devons y veiller.

Encore une fois, les femmes auront été plus sévèrement touchées par la crise actuelle. Les pertes d'emplois ont particulièrement touché les postes précaires et à temps partiel, où les femmes sont nettement surreprésentées. Il nous faudra procéder à une analyse différenciée selon les sexes afin de bien mesurer les impacts et d'apporter une réponse appropriée aux défis particuliers que les travailleuses auront à relever au cours des prochains mois.

Santé et sécurité du travail

Depuis le début de la crise, ce sont tous nos milieux de travail qui ont été confrontés à la nécessité de s'adapter afin de réduire au minimum les risques de contagion. Le secteur de la santé et des services sociaux a été particulièrement affecté, parfois de façon dramatique.

Nous avons dû multiplier les interventions pour nous assurer de la sécurité sanitaire de nos membres, tant auprès des employeurs que des ministères concernés. Dans le réseau de la santé et des services sociaux, l'accès aux équipements de protection individuelle a été particulièrement problématique et le demeure. Encore aujourd'hui, malgré l'absence de consensus scientifique sur les modes de transmission du nouveau coronavirus – par gouttelettes uniquement ou également par voie aérienne – le ministère de la Santé et des Services sociaux refuse toujours d'octroyer au personnel des CHSLD et des soins à domicile les masques N-95. Comme quoi les pénuries d'équipements constatées ne peuvent tout expliquer.

La situation fut aussi très préoccupante dans d'autres secteurs. On peut comprendre le désarroi du *boss* de la binerie du coin, mais la lenteur d'une société d'État comme la SAQ à mettre en place les dispositions nécessaires à la protection de son personnel laisse pantois. D'autres employeurs majeurs au Québec, notamment dans le secteur de l'abattage de viande, ont dû être sévèrement sermonnés pour avoir négligé d'adapter leurs chaînes de production à la nouvelle réalité. La santé et la sécurité au travail demeurent une bataille quotidienne pour bon nombre de nos syndicats.

Bien entendu, nous aurions préféré une présence plus soutenue de la part des inspecteurs de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) dans les milieux de travail. Rappelons que nous réclamons depuis longtemps un ajout d'effectifs à l'inspectorat de la CNESST. Si les ressources étaient déjà insuffisantes avant la crise, il est illusoire de penser qu'elles auraient été en mesure de répondre aux défis entraînés par la COVID-19. C'est pourquoi nous avons accueilli plutôt positivement le redéploiement de fonctionnaires d'autres services gouvernementaux pour appuyer le travail de la CNESST en matière de prévention. Le paritarisme étant à la base de l'esprit de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, nous avons toutefois dénoncé le fait que les syndicats ne soient pas consultés par ces ressources supplémentaires dans leur travail de prévention.

Chaque milieu de travail comportant ses propres réalités, nous devons, au cours des prochains mois, faire l'inventaire et la promotion des meilleures pratiques en matière d'adaptation de l'organisation du travail en raison de la pandémie, et ce, selon les différents secteurs d'activité.

Le printemps 2020 devait voir le ministre du Travail, Jean Boulet, déposer un projet de loi en matière de santé et sécurité au travail. La pandémie aura retardé cette réforme, attendue de toute part. Les consultations préalables ont été menées, les textes législatifs seraient prêts à être déposés – ne manque que la volonté du Conseil des ministres de procéder. Les aléas de la pandémie ont certes requis notre attention immédiate, mais nous devons garder en tête les raisons fort légitimes pour une réforme en profondeur d'un régime de santé et de sécurité du travail n'ayant pas été modifié depuis plus de 30 ans. En ce sens, nous devons maintenir la pression au cours des prochaines semaines pour forcer le gouvernement à saisir les parlementaires sur les modifications devant être apportées à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*.

Le télétravail en accéléré

Les répercussions des mesures sanitaires mises en place provoquent inévitablement une remise en question du travail lui-même. Le télétravail en est, certes, l'illustration la plus éloquente. Même les employeurs les plus réfractaires à l'idée ont dû s'y rabattre, par obligation. Le mot d'ordre quant à la poursuite, autant que possible, du télétravail comme composante essentielle du déconfinement forcera l'obligation du monde du travail à s'adapter à cette réalité.

Bien que certains puissent ressentir l'exaspération du travail à domicile (particulièrement lorsque confrontés à la conciliation famille-travail imposée alors que les écoles et les services de garde étaient fermés), de nombreux travailleurs et travailleuses ont largement embrassé cette possibilité et adopté ce nouveau mode de vie. Les impacts sur le transport et les heures de pointe pourraient contribuer à un changement dans notre rapport au temps (de vie, de travail, de loisirs). La possibilité de plus en plus grande d'intégrer pleinement le télétravail dans nos vies, jumelée à la volonté de réduire notre empreinte écologique, chamboulera notre rapport au travail et de multiples aspects qui façonnent nos identités professionnelles.

Enfin, il est à noter que ce ne sont pas tous les travailleurs et les travailleuses qui sont égaux au regard de la possibilité du télétravail. En effet, l'accès à cette forme de travail diverge fortement d'un secteur à l'autre : en général, les professionnels ont pu s'y convertir beaucoup plus facilement que les travailleurs d'usine ou les salarié-es des commerces au détail, pour résumer grossièrement.

Le confinement et le recours au télétravail « lorsque possible » auront ainsi fait naître de nouvelles formes d'inégalités sociales. Plusieurs études en cours aux États-Unis tendent à démontrer que les bas salarié-es, forcés de se rendre physiquement à leur lieu de travail en raison de la nature de celui-ci et n'ayant d'autre choix que d'utiliser les transports en commun, ont été statistiquement plus exposés au virus que les classes mieux nanties. Plus près de nous, la forte prévalence du virus dans les quartiers de Montréal-Nord, de Parc-Extension et d'Hochelaga-Maisonneuve se passe d'explications.

Perspectives d'action – économie, finances publiques et travail

Nous commençons à peine à mesurer les conséquences de cette crise économique entraînée par la pandémie. Les effets sur les revenus des ménages, sur les finances publiques et sur les droits fondamentaux du travail pourraient être catastrophiques.

Certes, certains reculs sont à prévoir. Mais la crise nous offre également l'occasion de mettre de l'avant une société plus juste, plus digne et plus égalitaire. Plus que jamais, nous devons nous porter à la défense des travailleuses et des travailleurs en ciblant les perspectives suivantes :

- Poursuivre le travail d'analyse sur les finances publiques du Québec et développer, notamment avec les autres centrales syndicales, une plateforme de revendications tenant compte de la nécessité de suspendre les transferts au Fonds des générations et de lutter contre les paradis fiscaux;
- Développer des analyses sectorielles portant sur les transformations du marché du travail et les besoins subséquents en matière d'accès à la formation professionnelle;
- Appuyer nos syndicats dans leurs stratégies pour contrer les effets négatifs des transformations technologiques des milieux de travail qui pourraient être accélérées par la crise, dont les transitions énergétique et numérique, notamment en favorisant l'accès aux formations qualifiantes et transférables et aux programmes de repositionnement professionnel;
- Procéder à une analyse différenciée selon les sexes des conséquences de la crise et développer les outils appropriés;
- Se réappropriier et adapter, au besoin, la politique industrielle de la CSN en fonction des bouleversements que nous vivons présentement;
- Maintenir notre présence au sein du Front commun pour une transition énergétique pour forcer le gouvernement à s'attaquer réellement à la crise climatique, particulièrement dans un contexte de relance;
- Accentuer nos représentations politiques visant à renforcer les mesures de protection du revenu et les dispositions législatives, notamment en ce qui a trait au salaire minimum et au télétravail;
- Documenter les changements aux diverses formes d'inégalités sociales et leurs impacts sur les femmes, les bas salariés, les communautés socioculturelles et autres minorités;
- Maintenir notre travail de prévention en matière de santé et de sécurité du travail, rendre disponibles des analyses sectorielles sur les meilleures pratiques et faire la promotion des mesures de soutien en matière de santé psychologique au travail;

- S'assurer que les travailleuses et les travailleurs aient accès, dans l'ensemble de leurs milieux de travail, aux mesures de protection appropriées, notamment pour les personnes vulnérables présentant des conditions particulières; exiger des autorités publiques, notamment la CNESST et la Santé publique, qu'elles appliquent le principe de précaution quant aux modes de transmission du virus;
- Développer des balises encadrant les problèmes rencontrés en matière de télétravail ainsi que des clauses types pouvant appuyer les négociations de nos syndicats sur cet enjeu.

2. Services publics

Autant ils n'auront démontré à ce point leur pertinence et leur acuité, jamais leurs nombreuses incohérences n'auront été aussi exposées au grand jour. En matière d'adaptation à l'une des pires crises du Québec, nos services publics ont, à maints égards, failli à la tâche, et ce, tant en santé qu'en éducation.

Santé et services sociaux

La crise a mis en évidence, une fois de plus, les graves lacunes entraînées par les réformes hospitalo-centristes successives qui ont marqué le réseau de la santé et des services sociaux au cours des dernières décennies. Afin de libérer les 7 000 lits nécessaires en centre hospitalier pour faire face à un possible débordement, les autorités ont littéralement déplacé des centaines de personnes hospitalisées vers les CHSLD, où aucune mesure particulière n'avait initialement été prise – avec les résultats dramatiques que l'on connaît.

Maintes fois constaté, le décalage manifeste entre les informations dévoilées lors des points de presse quotidiens du premier ministre et celles rapportées sur le terrain a illustré, d'une aberrante façon, la centralisation des pouvoirs des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et le manque flagrant de communication entre la tête et la base, la première ayant cette frustrante habitude d'ignorer les signaux de détresse envoyés par la seconde.

Chaque crise fait ressortir les lacunes et les contradictions inhérentes à tout système, soit. La réforme Barrette prend cependant aujourd'hui toute la mesure de sa disconvenance et de son incohérence. Jamais les profondes lacunes de cette réforme, particulièrement l'hypercentralisation des pouvoirs, n'auront été aussi exposées. Quand le premier ministre s'étonne lui-même, en conférence de presse, qu'il n'y ait aucun patron dans un CHSLD, c'est qu'il y a un réel problème en termes d'autonomie de gestion des différents établissements du réseau.

Mais au-delà de la direction locale des établissements, c'est la question de la gouvernance des CIUSSS et des CISSS et de leur capacité à déployer les ressources appropriées pour chacune de leurs missions (qu'on pense à la santé publique, à la jeunesse ou à la santé mentale, notamment) qu'il faudra collectivement analyser.

La population du Québec semble, en effet, prendre connaissance de la pertinence d'une direction largement négligée au fil des années : celle de la santé publique. Les nombreuses compressions budgétaires et les multiples abolitions de postes qui ont visé les équipes de prévention au fil des ans – sans parler de la suppression pure et simple des agences de santé et de services sociaux – ne sont pas étrangères à l'ampleur de la contamination qui, pourrait-on croire, aurait pu être atténuée si le financement de la santé publique avait été stable et constant.

C'est avec le sinistre récit du CHSLD Herron que le Québec tout entier a découvert la vraie réalité de la privatisation directe des soins de santé aux aînés : salarié-es sous-payés, abandon des résidents à leur sort, querelle entre les gestionnaires et le CIUSSS responsable de sa supervision – sans parler du trouble passé criminel de ses propriétaires.

La situation générale du réseau au cours des dernières années nous avait démontré les limites d'un système qui fonctionne au maximum de ses capacités. Quand le recours au temps supplémentaire devient la norme en matière de gestion, quand les affichages de postes sont rarement comblés, lorsque le nombre d'absences du travail pour cause de maladie (d'ordre psychologique, la plupart du temps) ne cesse de grimper, quand on sous-traite au moins offrant le sort des personnes âgées, quand on coupe année après année le financement des organismes communautaires, il y avait déjà lieu de se demander si le réseau de la santé et des services sociaux n'était pas sur le point d'imploser.

Nous y sommes.

Rémunération non compétitive, surcharge de travail, manque de reconnaissance du personnel, autant de raisons qui ont rendu fort peu attrayantes les conditions de travail du réseau. À la moindre pression exercée sur le réseau (sans vouloir minimiser l'ampleur de la crise), c'est l'hécatombe. Les problèmes accumulés de rareté de la main-d'œuvre ont poussé le gouvernement dans ses derniers retranchements, soit le recours à l'armée canadienne et à des primes unilatéralement décidées. Le recours aux agences de placement, qui ont tenté de profiter de la crise en augmentant outrageusement leurs tarifs, aura également amplifié la crise, le personnel d'agence se retrouvant malgré lui à agir en tant que vecteur de transmission du virus entre différents établissements.

Le recours aux nombreux arrêtés ministériels (tant en santé qu'en éducation, par ailleurs) a eu pour effet de suspendre des pans entiers des conventions collectives du secteur public. Alors que la situation particulièrement chaotique dans les zones chaudes pouvait justifier aux yeux de certains l'utilisation de ces décrets, ceux-ci ont toutefois augmenté de façon démesurée les pouvoirs des gestionnaires locaux, les plus malins ne se privant pas d'en tirer bénéfice au-delà des besoins engendrés par la crise.

Les deux premières années d'un gouvernement de la CAQ nous auront appris à quel point les lubies du premier ministre peuvent faire office de raison d'État. Il est inquiétant d'entendre le premier ministre rappeler chaque jour que son projet de maisons des aînés répond directement aux lacunes observées dans les différents centres d'hébergement du Québec : des chambres individuelles, de la climatisation, plus d'espace pour le personnel et les bénéficiaires, de meilleurs soins – l'eldorado de la vieillesse, à en croire M. Legault. Encore faudra-t-il pouvoir tirer le ticket chanceux pour y accéder. Sachant très bien que la transition prendra de nombreuses années, il sera impératif pour le gouvernement d'intervenir urgemment pour rehausser les conditions de vie des centres d'hébergement existants.

Le gouvernement a lancé une vaste opération de recrutement et de formation pour pourvoir les 10 000 postes de préposé-es aux bénéficiaires vacants avant même le début de la crise. Alors que nous réclamons depuis des lunes la consolidation des postes dans le secteur public, il est pour le moins étonnant de voir le premier ministre enfin réaliser que seulement 35 % des salarié-es du secteur public, environ, détiennent des postes réguliers à temps plein. Il faut croire que l'agilité de gestion offerte par un bassin d'employés précaires et à temps partiel aura démontré ses inévitables limites en temps de crise. Si le gouvernement veut être sérieux dans la poursuite de son objectif de pourvoir les postes vacants, il ne pourra toutefois se

limiter aux seuls préposé-es aux bénéficiaires ni se limiter aux seules conditions salariales de ceux-ci. Tant en santé qu'en éducation, les difficultés d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre dépassent largement ce seul enjeu.

Devant les nombreuses voix s'étant élevées pour exiger une commission d'enquête sur les conditions d'hébergement des aînés, le gouvernement a mandaté la commissaire à la santé et au bien-être, Johanne Castonguay, d'examiner la performance du réseau de la santé et des services sociaux pendant la crise, particulièrement en ce qui a trait à la situation des CHSLD. Il n'y a aucun doute que nous serons appelés à nous prononcer sur l'ensemble des failles qui auront été violemment révélées par la crise et sur les améliorations qui doivent être apportées. À cet égard, notre plateforme *Vieillir dans la dignité*, pour ne nommer que celle-ci, retrouve toute sa pertinence.

Services de garde, milieu scolaire et enseignement supérieur

Il peut a priori sembler étonnant de constater la réserve dont a fait preuve le présent gouvernement dans ses attaques envers l'ancien titulaire de la Santé, Gaétan Barrette, d'autant plus que ce dernier a fait fi de toute forme de pudeur dans ses (très nombreuses) interventions dans les médias.

La circonspection du gouvernement envers la réforme Barrette peut toutefois un peu mieux se comprendre à la lumière de ce qui se passe dans le réseau de l'éducation.

Depuis l'élection d'un gouvernement caquiste en octobre 2018, les commissions scolaires avaient su apporter une critique éclairante des directions que Jean-François Roberge entendait donner à son ministère. A-t-on entendu une Catherine Harel-Bourdon depuis le début de la crise? Bien sûr que non, les commissions scolaires ayant été abolies tout juste avant l'éclosion de la pandémie. Force est de constater que les nouvelles directions régionales auront été totalement muettes, du moins publiquement, à l'égard de l'organisation des services de garde d'urgence, des mouvements de personnel gérés à coups d'arrêtés ministériels, du manque d'équipements de protection individuelle et de l'improvisation générale du ministère de l'Éducation. L'absence de reddition de comptes directe auprès de la population – des rôles autrefois remplis par les commissaires scolaires – a cruellement fait défaut.

Les premiers mois de la crise auront révélé toute l'incohérence du ministre Jean-François Roberge ainsi que la désorganisation au sein de son cabinet. Après avoir envoyé les enseignantes et les enseignants « en vacances », il a dû les enjoindre à poursuivre les activités pédagogiques sans aucune forme d'appui logistique. Les « discussions » préalables à l'adoption d'arrêtés ministériels se résumaient à des séances d'information totalement contradictoires, convoquées à la dernière minute.

Les problèmes de pénurie de main-d'œuvre ont été largement exposés dans le réseau de la santé au printemps dernier. Avec la rentrée des dernières semaines, c'est maintenant au tour des établissements scolaires : de nombreuses classes se retrouvent sans enseignant titulaire et le manque d'éducatrices en services de garde a fait éclater le concept de bulle-classe sur lequel toute la stratégie du gouvernement semble reposer. On déplore, dans de nombreuses

écoles, le manque de personnel attiré à l'entretien ménager, sur qui repose tous les efforts de désinfection des classes et autres locaux. Le transport scolaire demeure problématique, tant par l'absence de distanciation que du peu d'empressement de certains transporteurs à installer les parois de protection nécessaires à la sécurité des conductrices et des conducteurs. Alors que, déjà, plus d'une centaine d'établissements scolaires et collégiaux ont été en proie à des cas positifs, la situation devra être suivie de près.

La crise aura eu pour effet de nous démontrer, encore une fois, à quel point le ministre Roberge semblait beaucoup plus accaparé – pour ne pas dire exclusivement – par l'éducation au préscolaire, au primaire et au secondaire que par le reste des mandats dont il a la responsabilité. Le silence quasi permanent sur l'enseignement collégial et universitaire, rompu en catastrophe pour exiger une reprise des cours en mode non présentiel, témoigne de ce qu'on pourrait qualifier d'intérêt plutôt bancal, pour ne pas dire de désintérêt total. Souhaitons que la récente nomination de Danielle McCann comme titulaire exclusive du ministère de l'Enseignement supérieur pourra changer les choses.

D'autant plus que certains gestionnaires d'établissements collégiaux et universitaires rêvent d'utiliser la crise actuelle pour imposer leur vision du développement d'une « formation à distance », sans prendre en considération les conditions nécessaires pour sa mise en place. Cette pression pour l'élaboration de tels types de formation, qui s'exerçait déjà avant la pandémie, ne doit pas nous empêcher de poursuivre notre réflexion afin de bien distinguer l'enseignement à distance de l'enseignement contraint au mode non présentiel en raison d'impératifs sanitaires. Les sérieuses limites de ce dernier ont démontré qu'en aucun cas, la crise ne devrait servir de prétexte pour pérenniser une telle forme d'enseignement.

Négociations du secteur public

C'est avec une certaine surprise que le milieu syndical a accueilli l'appel du premier ministre à régler rapidement la question du renouvellement des conventions collectives du secteur public, dont les travaux s'étaient à peine amorcés à l'automne. Quiconque connaît le premier ministre sait à quel point celui-ci abhorre cet incontournable exercice, et ce, depuis ses années de ministre au sein d'un gouvernement péquiste. Mais au point de profiter de la crise pour expédier en deux temps trois mouvements la plus complexe des négociations collectives?

Notre réponse ne se fit pas attendre : notre priorité n'était plus à la négociation accélérée, mais bien aux réponses que nous devons collectivement apporter à la crise. Les consignes de la santé publique en matière de confinement et de distanciation rendant irréaliste toute forme de consultation auprès de nos syndicats, penser que nous pourrions régler sur un coin de table, en quelques jours, des contrats de travail de plus de 500 000 salarié-es de l'État relevait de l'utopie. Voilà pourquoi la CSN, tout comme la CSQ, demandait une prolongation de 18 mois des conventions collectives. De son côté, la FTQ a manifesté un certain intérêt à régler rapidement les conventions, craignant les coffres vides du Trésor au détour de la crise.

Devant l'ampleur des défaillances rencontrées, notamment en ce qui a trait au sort réservé aux aîné-es, le gouvernement semblait avoir accepté, en début de crise, qu'un minimum de contrition devenait nécessaire. Plutôt que de chercher les coupables, la responsabilité collective semblait être de mise.

Il fut ainsi plutôt consternant de constater, malgré cet état d'esprit initial, le soin particulier pris par le premier ministre de pointer du doigt les organisations syndicales comme étant responsables d'une bonne partie du problème, à savoir... les mauvaises conditions salariales des préposé-es aux bénéficiaires. Selon la logique pernicieuse du premier ministre, nous serions responsables des 10 000 postes non comblés dans les CHSLD. Nous serions incapables, selon le premier ministre, de consentir à des augmentations salariales spécifiques pour ce titre d'emploi, privilégiant comme toujours des augmentations salariales homogènes pour tout le monde. Quand vint le temps de chercher un coupable, la garde rapprochée de François Legault aura rapidement délaissé l'esprit de solidarité pour revenir à ses cibles de choix : les syndicats.

On aura beau répéter que nous revendiquons un changement de rangement salarial pour les préposé-es aux bénéficiaires depuis des années, que nous avons accepté en 2015 autant d'augmentations salariales différenciées qu'il y a de titres d'emploi et d'échelons dans la structure salariale du secteur public : bien difficile de contrecarrer le discours répété et répété d'un premier ministre bénéficiant, chaque jour, lors de ses points de presse, d'un auditoire de 2 millions de personnes.

L'appel du premier ministre – dès le 20 avril – à isoler la question de la rémunération des préposé-es aux bénéficiaires du reste de la négociation du secteur public avait été bien reçu, une table sectorielle se mettant rapidement en branle. Ce souhait fut rapidement rompu par le Conseil du trésor, puis confirmé par son président alors en place, Christian Dubé : toute forme d'entente spécifique pour les préposé-es aux bénéficiaires serait conditionnelle à une entente globale pour l'ensemble des 540 000 employé-es du secteur public. Cet appel du pied confirmait la volonté du gouvernement, affichée dès le début de la crise, d'expédier rapidement la négociation du secteur public – quitte à en décider seul des termes.

La décision unilatérale de bonifier les primes de certains aura, dans les faits, sonner le glas du blitz de négociation entamé. Depuis, Sonia LeBel aura remplacé Christian Dubé à la tête du Conseil du trésor. Malgré ce changement de ministre, les syndicats du secteur public comptent conserver leur plan de match : la crise n'aura que surexposé des problèmes largement connus dans le secteur public et, plus qu'un sparadrap, l'actuelle négociation doit y apporter les solutions assurant la pérennité de nos réseaux publics et le bien-être de celles et de ceux qui y travaillent chaque jour.

Perspectives d'action – services publics

Rarement un premier ministre du Québec s'est-il autant commis en matière de réformes à apporter à nos services publics : revoir la place du privé en santé (voire à le sortir complètement de la gestion des centres d'hébergement), améliorer les conditions salariales du secteur public, légère ouverture à l'établissement de ratio entre personnel et usagers, etc. Les occasions sont réelles pour remettre de l'avant les multiples résolutions adoptées par nos instances au fil des années.

Afin de promouvoir une société plus juste, plus digne et plus égalitaire, nous devons, au cours des prochains mois, nous attaquer aux perspectives d'action suivantes :

- Rétérer notre demande à l'effet de la mise en place d'une commission d'enquête sur les conditions d'hébergement des personnes âgées;
- Se réapproprier et adapter, au besoin, la plateforme de revendications *Vieillir dans la dignité* en prévision des différentes réformes annoncées par le gouvernement;
- Mettre à jour nos analyses critiques de l'état du réseau de la santé et des services sociaux (gouvernance, ressources, organisation du travail, etc.) et ajuster nos revendications en fonction de la situation actuelle;
- Appuyer les fédérations du secteur public, leurs syndicats et leurs membres dans leurs négociations visant le renouvellement de leurs conventions collectives;
- Effectuer un suivi rapproché sur l'état du déconfinement des services de garde, des écoles et des établissements d'enseignement supérieur; intervenir auprès du gouvernement pour obtenir des consignes claires, réalistes et applicables quant aux ajustements à apporter avant la rentrée;

3. Vie syndicale en temps de COVID-19

Voilà maintenant trois ans que nos syndicats ont fait le choix, en congrès, de faire de la vie syndicale leur priorité. Depuis, tout le monde se répète de sortir de ses bureaux et d'aller voir les travailleuses et les travailleurs, sur le plancher, dans leurs milieux de travail.

Or, nous avons été contraints au confinement pendant des mois, sans possibilité de tenir ni instances ni même assemblées générales, socle de notre démocratie syndicale.

Les consignes de la santé publique ont considérablement affecté la capacité de nos syndicats à intervenir dans les milieux de travail. Toutefois, ceux-ci n'ont pas lésiné pour talonner leur employeur quant aux mesures à prendre pour assurer la santé et la sécurité des salarié-es. En plus de s'assurer de l'accessibilité à des équipements de protection individuelle et de la mise en place de mesures sanitaires, certains ont aussi dû négocier des aménagements d'horaires de travail, de mouvements de main-d'œuvre et d'organisation du travail afin d'adapter la production ou la prestation de services à la situation.

Nos syndicats ont aussi été nombreux à devoir soutenir leurs membres afin que ceux-ci puissent sécuriser leurs revenus. Certains n'ont eu d'autre choix que de les appuyer dans leurs démarches auprès de l'assurance-emploi ou de la Prestation canadienne d'urgence. Plusieurs ont dû parlementer ferme avec leur employeur pour s'assurer que celui-ci maintienne les salaires lors de périodes d'isolement liées à l'état de santé des travailleuses, des travailleurs et de leur famille. D'autres ont dû revoir l'ensemble des mouvements de main-d'œuvre et d'équipes de travail afin de pouvoir bénéficier du programme de travail partagé ou encore des mesures de compression de personnel.

Malgré la très grande capacité d'adaptation des salarié-es, des dirigeantes et des dirigeants du mouvement, l'impossibilité de visiter de nombreux milieux de travail ou encore de tenir des rencontres en personne avec nos syndicats ont compliqué notre façon de rendre les services. Nous avons dû effectuer plusieurs représentations politiques, notamment auprès du ministre du Travail lui-même, afin d'élargir la notion d'« activité syndicale prioritaire », établie de façon beaucoup trop restrictive par le ministère de l'Économie.

Même si nous disposons maintenant d'une meilleure capacité d'intervention, de nombreux défis demeurent et nous devons y trouver des solutions pour les prochains mois, notamment en matière de formation des militantes et des militants.

La crise étant loin d'être derrière nous, la réflexion doit être poursuivie quant à ses répercussions sur notre rapport de force, et ce, en fonction des réalités bien particulières à chaque secteur. La technologie ne règlera pas tout, mais les moyens à notre disposition pour informer, mobiliser et soutenir nos membres en vue de l'accroissement de notre rapport de force se doivent d'être exploités au maximum de leurs capacités.

Qu'on le veuille ou non, nos habitudes syndicales seront mises à l'épreuve et elles devront s'adapter : comment stimuler ce que certains appelleront conscience de classe, d'autres, identités professionnelles, quand les lieux physiques d'échange se raréfient? Pour plusieurs de nos membres, Zoom aura remplacé la salle de réunion, la machine à café ou le présentoir des cartes de *punch*. En limitant les contacts quotidiens entre collègues de travail, la crise transforme les rapports humains, alors que ceux-ci demeurent à la base de notre vie syndicale. Oui, il faudra trouver un moyen de se réinventer.

Perspectives d'action – vie syndicale

Le confinement, les mesures de distanciation et l'interdiction de tenir des rassemblements bouleversent nos façons de faire et continueront à le faire pour plusieurs mois. Nous devons nous ajuster et appuyer nos syndicats en ce sens.

Afin de maintenir nos débats démocratiques, de soutenir notre vie syndicale et de renforcer notre rapport de force, nous devons, au cours des prochains mois, travailler sur les perspectives d'action suivantes :

- Soutenir nos syndicats dans la recherche de pratiques permettant le maintien d'une vie syndicale et démocratique saine malgré les contraintes actuelles, notamment par l'entremise de sessions de formation virtuelles;
- Poursuivre nos représentations politiques auprès des instances appropriées, notamment le ministère du Travail, afin de maximiser notre capacité d'intervention auprès des syndicats, et ce, dans le respect des consignes de la santé publique;
- Diversifier nos stratégies en matière de moyens de pression afin de maximiser notre rapport de force;
- Poursuivre les travaux portant sur les instances démocratiques au sein de notre mouvement.

Un mouvement en action

Depuis le début de la crise, l'ensemble des forces du mouvement s'est mobilisé afin de répondre aux multiples problèmes vécus par les membres de la CSN. Malgré les difficultés rencontrées, nous demeurons convaincus que la vigueur du mouvement saura saisir avec intelligence les opportunités de transformation sociale qui s'offrent à nous.

Car elles sont nombreuses. Plusieurs voix exigent que la relance économique prenne un réel virage vert, que les conditions d'hébergement des aîné-es soient revues de fond en comble, que les conditions de travail du secteur public soient nettement rehaussées afin d'attirer et de retenir la main-d'œuvre nécessaire, que des programmes de formation qualifiante et transférable appuient les travailleuses et les travailleurs happés par la crise... Autant de revendications que nous portons depuis fort longtemps, autant d'occasions de nous faire entendre pour mettre au jeu les solutions progressistes sur lesquelles nous travaillions bien avant l'éclosion de cette pandémie.

Deux priorités s'imposent par elles-mêmes. D'un côté, le dépôt d'une nouvelle mouture du projet de loi n° 61 sera l'occasion de mettre en avant, encore une fois, notre vision de la relance économique et d'un développement soucieux de l'environnement et des communautés. De l'autre, la négociation du secteur public et l'ensemble des réflexions ayant cours sur l'état de nos réseaux publics d'éducation et de la santé et des services sociaux doivent permettre de renforcer notre état social et d'améliorer les conditions de travail et de vie des 500 000 travailleuses et travailleurs qui en sont responsables. Un troisième enjeu demeure omniprésent : assurer la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs dans cette période difficile, y compris en procédant rapidement à cette réforme législative tant attendue.

Ces chantiers ne sont pas exclusifs. Le lecteur trouvera en annexe l'état des travaux relativement aux perturbations entraînées par la pandémie.

Bien entendu, nous devons ajuster nos stratégies de mobilisation, non seulement en fonction de la conjoncture actuelle, mais également selon les différents dossiers que nous aurons à porter. Nous devons reconnaître la nécessaire diversité des moyens à mettre en place : alors que nous devons appeler au dialogue social et à la concertation, notamment face à un gouvernement peu enclin à la chose (espérons qu'il aura tiré les leçons de l'échec du projet de loi n° 61), nous aurons également à nous montrer des plus combatifs en d'autres occasions. À cet égard, appliquer une recette unique à l'ensemble des défis qui se lèvent devant nous relève soit de l'illusion, soit de l'erreur tactique.

Malgré son ampleur, ce n'est pas la première crise sociale ou économique que la CSN est appelée à traverser. Chaque fois, nos pratiques démocratiques et notre soif de solidarité nous auront permis de mettre en avant des solutions axées sur nos principes d'équité, de solidarité et de justice sociale. L'occasion se présente à nouveau – et nous saurons la saisir.

Annexe 1 - État des travaux

Bloc 1 : économie, finances publiques et travail

- ✓ **Poursuivre le travail d'analyse sur les finances publiques du Québec et développer, notamment avec les autres centrales syndicales, une plateforme de revendications tenant compte de la nécessité de suspendre les transferts au Fonds des générations et de lutter contre les paradis fiscaux.**
 - Poursuite des travaux sur l'évolution des finances publiques du Québec en contexte de pandémie;
 - Préparation en vue de la mise à jour économique du gouvernement du Québec et des consultations prébudgétaires à venir;
 - Plan de communication en appui à ces revendications.
- ✓ **Développer des analyses sectorielles portant sur les transformations du marché du travail et les besoins subséquents en matière d'accès à la formation professionnelle.**
- ✓ **Se réapproprier et adapter, au besoin, la politique industrielle de la CSN en fonction des bouleversements que nous vivons présentement.**
 - Représentations politiques et appui aux secteurs particulièrement touchés par la crise;
 - Poursuite des travaux en intersyndicale sur la relance économique, notamment en relation avec le dépôt annoncé de la nouvelle mouture du projet de loi n° 61;
 - Études sur l'évolution du marché du travail et ses impacts sur les différents secteurs et groupes de travailleurs, notamment les femmes;
 - Analyses sectorielles en cours et appui aux pôles économiques.
- ✓ **Appuyer nos syndicats dans leurs stratégies pour contrer les effets négatifs des transformations technologiques des milieux de travail qui pourraient être accélérées par la crise, dont les transitions énergétique et numérique, notamment en favorisant l'accès aux formations qualifiantes et transférables et aux programmes de repositionnement professionnel.**
 - Appui aux syndicats dans l'élaboration des besoins en matière de formation professionnelle et de l'accessibilité à ces formations;
 - Information aux membres de la CSN quant aux ressources disponibles;
 - Travaux sur l'implantation de formations structurées et qualifiantes pour les travailleuses et les travailleurs.
- ✓ **Procéder à une analyse différenciée selon les sexes des conséquences de la crise et développer les outils appropriés.**
- ✓ **Documenter les changements aux diverses formes d'inégalités sociales et leurs impacts sur les femmes, les bas salariés, les communautés socioculturelles et autres minorités.**
 - Production d'une analyse différenciée selon les sexes;
 - Développement d'un argumentaire pour mettre en avant les enjeux propres aux femmes;
 - Poursuite des analyses portant sur les impacts particuliers du coronavirus sur les différents groupes vulnérables et les communautés culturelles.

- ✓ **Maintenir notre présence au sein du Front commun pour une transition énergétique pour forcer le gouvernement à s’attaquer réellement à la crise climatique, particulièrement dans un contexte de relance.**
 - Participation à l’élaboration de la feuille de route pour Québec ZÉN (zéro émission nette) en y intégrant les préoccupations des travailleuses et des travailleurs;
 - Intégration plus particulière sur la question de la transition juste dans l’ensemble de nos travaux et interventions;
 - Mise à jour des positions de la CSN;
 - Préparation des travaux en vue du dépôt du plan pour une économie verte (PEV) du ministre de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en mettant en avant les enjeux de transition juste;
 - Rédaction et diffusion du mémoire de la CSN.

- ✓ **Accentuer nos représentations politiques visant à renforcer les mesures de protection du revenu et à renforcer les dispositions législatives, notamment en ce qui a trait au salaire minimum et au télétravail.**
 - Représentations politiques auprès du gouvernement fédéral relativement à la réforme de l’assurance-emploi;
 - Analyses des programmes actuels en matière de sécurisation du revenu;
 - Poursuite de la lutte pour le rehaussement du salaire minimum;
 - Identification des enjeux posés par le télétravail et élaboration de nos revendications.

- ✓ **Maintenir notre travail de prévention en matière de santé et de sécurité du travail, rendre disponibles des analyses sectorielles sur les meilleures pratiques et faire la promotion des mesures de soutien en matière de santé psychologique au travail.**

- ✓ **S’assurer que les travailleuses et les travailleurs aient accès, dans l’ensemble de leurs milieux de travail, aux mesures de protection appropriées, notamment pour les personnes vulnérables présentant des conditions particulières; exiger des autorités publiques, notamment la CNESST et la Santé publique, qu’elles appliquent le principe de précaution quant aux modes de transmission du virus.**
 - Représentations politiques en vue de la réforme des lois en santé et sécurité du travail;
 - Poursuite de la campagne confédérale *La santé et la sécurité du travail, c’est vital* et développement d’un plan de communication CSN pour la réforme des lois en santé et sécurité du travail;
 - Diffusion de la trousse *Agis pour que ça cesse!* auprès des membres de la CSN;
 - Information aux membres de la CSN quant aux ressources disponibles;
 - Suivi auprès des syndicats rencontrant des problèmes en matière de santé et de sécurité au travail;
 - Veille effectuée par le comité confédéral de santé et sécurité.

- ✓ **Développer des balises encadrant les problèmes rencontrés en matière de télétravail ainsi que des clauses types pouvant appuyer les négociations de nos syndicats sur cet enjeu.**
 - Identification des enjeux posés par le télétravail et de nos revendications en ce sens;
 - Élaboration de clauses types et partage d’informations sur le télétravail en vue de leur intégration dans nos conventions collectives;
 - Conception et production d’outils nécessaires.

Bloc 2 – services publics

- ✓ **Réitérer notre demande à l'effet de la mise en place d'une commission d'enquête sur les conditions d'hébergement des personnes âgées; se réapproprier et adapter, au besoin, la plateforme de revendications *Viellir dans la dignité* en prévision des différentes réformes annoncées par le gouvernement.**
 - Mise à jour de la plateforme *Viellir dans la dignité* en fonction du contexte de pandémie et des leçons tirées;
 - Préparation des travaux en vue de la commission Castonguay;
 - Interventions politiques régulières.

- ✓ **Mettre à jour nos analyses critiques de l'état du réseau de la santé et des services sociaux (gouvernance, ressources, organisation du travail, etc.) et ajuster nos revendications en fonction de la situation actuelle.**
 - Orientation générale en fonction des travaux du Service de recherche et de condition féminine (SRCF);
 - Partage des contenus auprès des membres de la CSN et du grand public.

- ✓ **Appuyer les fédérations du secteur public, leurs syndicats et leurs membres dans leurs négociations visant le renouvellement de leurs conventions collectives.**
 - Poursuite des négociations;
 - Appui aux mobilisations locales, régionales et nationales.

- ✓ **Effectuer un suivi rapproché sur l'état du déconfinement des services de garde, des écoles et des établissements d'enseignement supérieur; intervenir auprès du gouvernement pour obtenir des consignes claires, réalistes et applicables quant aux ajustements à apporter.**
 - Recueil d'informations sur la réalité vécue dans les milieux de travail et représentations auprès des ministères concernés;
 - Rencontre avec la ministre McCann pour les enjeux de l'enseignement supérieur;
 - Réunions régulières du groupe de travail en éducation.

Bloc 3 – vie syndicale

- ✓ **Soutenir nos syndicats dans la recherche de pratiques permettant le maintien d’une vie syndicale et démocratique saine malgré les contraintes actuelles, notamment par l’entremise de sessions de formation virtuelles.**
 - Nomination de personnes-ressources et soutien technique au Service d’appui aux mobilisations et à la vie régionale (SAMVR);
 - Ateliers pratiques et élaboration d’un guide de travail sur la tenue d’assemblées générales et de vote secret à l’attention des conseillères et des conseillers syndicaux;
 - Élaboration d’un guide d’utilisation et ateliers pratiques sur les plateformes virtuelles pour les syndicats affiliés.

- ✓ **Poursuivre nos représentations politiques auprès des instances appropriées, notamment le ministère du Travail, afin de maximiser notre capacité d’intervention auprès des syndicats, et ce, dans le respect des consignes de la santé publique.**
 - Représentations politiques et interventions auprès des employeurs;
 - Suivi régulier, même si le déconfinement graduel a résolu partiellement – ou temporairement – la situation.

- ✓ **Diversifier nos stratégies en matière de moyens de pression afin de maximiser notre rapport de force.**
 - Ateliers de réflexion sur les enjeux de mobilisation et l’adaptation de nos pratiques en contexte de pandémie menés par le SAMVR;
 - Appui régulier aux luttes et aux actions de visibilité;
 - Rapport d’étape en octobre 2020.

- ✓ **Poursuivre les travaux portant sur les instances démocratiques au sein de notre mouvement**
 - Adoption par le bureau confédéral du protocole de fonctionnement des réunions régulières du bureau confédéral et du conseil confédéral;
 - Préparation du 66^e Congrès de la CSN qui se tiendra dans la semaine du 18 janvier 2021.